Envoyé en préfecture le 09/01/2026
Reçu en préfecture le 09/01/2026
Publié le
ID : 035-213501943-20251205-2025_12_02-DE

MAIRIE DE MONTREUIL-SOUS-PÉROUSE

(Ille et Vilaine)

République Française

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de son exécution.

Séance du vendredi 5 décembre 2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
14	9	12
Date de la convocation		
1 décembre 2025		
AFFICHAGE / PUBLICATION		
(en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)		
12 décembre 2025		
Votes		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0

L'an deux mil vingt-cinq, le 5 décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montreuil-sous-Pérouse s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MÉNAGER Louis, Maire.

Présents : M. MÉNAGER Louis, Mme TEMPLON Patricia, M. MESSÉ Marcel, Mme VEILLARD Sylvie, Mme LION Annick, M. BRACKE Olivier, M. BLOT Stéphane, M. PILET Anthony, M. MAZURE Jean-Michel.

Absents excusés : Mme HALET Fabienne, Mme LE GOFF Patricia, Mme COLLERAIS Emilie, Mme BEUCHER Martine, M. LERETRIF Etienne.
Procuration : Mme BEUCHER Martine à Mme LION Annick, Mme HALET Fabienne à M. BRACKE Olivier, Mme LE GOFF Patricia à Mme VEILLARD Sylvie.

Secrétaire de séance : Mme Annick LION.

2025.12.02 – Sollicitation du fonds de concours 2020-2026 auprès de Vitré Communauté pour la réalisation de l'atelier technique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de construction de l'atelier technique communal. Il indique ensuite que le coût prévisionnel des travaux, hors terrassement, et sur la base de l'avant-projet définitif est arrêté à la somme de 412 500 € HT auquel s'ajoute le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre et de la mission OPC s'élevant à 38 651,40 € HT. Il informe ensuite le conseil municipal de la possibilité de solliciter un fonds de concours de 117 213 € auprès de Vitré communauté pour la réalisation de l'atelier technique communal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

- Solliciter le fonds de concours 2020-2026 auprès de Vitré Communauté pour un montant de 117 213 € ;
- Donner tous pouvoirs à M. le Maire dans l'exécution de cette opération.

Pour extrait conforme,
En mairie, le 05 décembre 2025
Le Maire, M. MÉNAGER Louis